

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Projet de prélèvement permanent au droit d'un forage agricole pour la SCEA PERTRIAUX sur la commune d'Epehy (80)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom LEFEBVRE

Prénom Arnaud

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCEA PERTRIAUX

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Arnaud LEFEBVRE exploitant

RCS / SIRET

4 8 0 6 2 6 7 3 8 0 0 0 1 1

Forme juridique SCEA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
27-A	Exploitation d'un forage d'eau d'une profondeur supérieur à 50 m destiné à l'irrigation de surfaces agricoles Rubrique de la nomenclature IOTA : dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau rubrique 1.1.2.0.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Projet de mise en exploitation d'un forage agricole créé en mai 2021 au droit de la commune d'Epehy dans la Somme (80). Les travaux ont commencé suite à l'obtention du récépissé de déclaration de création du forage délivré par la DDTM de la Somme le 11 décembre 2020 référencé 80-2020-00263.

Le forage sera exploité selon les modalités suivantes :

Volume annuel prélevé : 20 000 m³.

Débit horaire : 40 m³/h

Période d'irrigation : de Mai à Août.

Fréquence d'irrigation : 2 jours par semaine et 15 heures par jours.

4.2 Objectifs du projet

La SCEA PERTRIAUX cherche à lancer la culture de pommes de terre, de flageolets, d'endives et de lin sur un périmètre total de 60 ha. Les estimations en eau réalisées par le client représentent un volume total de 20 000 m³/an (débit de pointe en période estivale ne dépassant pas 40 m³/h). Les besoins en eau s'étalent de mai à août, soit sur une période de 10 jours / mois.

La SCEA PERTRIAUX cherche donc à obtenir l'autorisation d'exploiter le forage créé en mai 2021 par l'entreprise SARL NORD FORAGES suite à l'obtention du récépissé de déclaration de création du forage (dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau rubrique 1.1.1.0 du Code de l'Environnement déposé en novembre 2020). Ce forage atteint une profondeur de 64 mètres et capte la nappe de la craie de la Somme amont référencée n°FRGO13.

Cette demande d'examen au cas par cas est accompagnée d'un dépôt de dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau rubrique 1.1.2.0 pour un prélèvement de 20 000 m³/an au maximum et 40 m³/h.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux ont été réalisés en mai 2021 par la SARL NORD FORAGES.

Le forage a été creusé au rotary à l'eau claire aux diamètres de 444 mm (de 0 à 10.5 m) et de 381 mm (jusqu'à 64m). Il est équipé d'un tubage acier plein de 406.4 mm (de 0 à 10.5 m), tubage acier plein de 315 mm (de 0 à 40 m) puis tubage acier crépiné slot 3.00 (vide = 13%) de 315 mm (de 40 à 64 m).

L'ouvrage a été réalisé selon les règles de l'art, conformément à l'arrêté de prescriptions générales applicables aux sondages, forage et création de puits du 11 septembre 2003 au titre de la loi sur l'eau; de la norme dédiée NF X10-999 et du guide d'application de l'arrêté établi par le BRGM.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le forage sera exploité selon les modalités suivantes :

- Volume annuel prélevé : 20 000 m³.
- Débit horaire : 40 m³/h
- Période d'irrigation : de Mai à Août.
- Fréquence d'irrigation : 2 jours par semaine et 15 heures par jours.

La période d'irrigation s'applique durant la période sèche et dépendra donc des conditions climatiques. Le pompage alimentera directement un enrouleur d'irrigation permettant l'aspersion des cultures. Le niveau de la nappe sera mesuré en continu par un capteur autonome placé dans le forage.

Les eaux prélevées feront l'objet d'un contrôle. Un dispositif permettant la comptabilisation des volumes prélevés sera mis en place. Les données seront transmises au service instructeur.

Conformément à l'article 11 de l'arrêté du 11 septembre 2003, le forage fera l'objet d'une ITV (inspection caméra) tous les 10 ans afin de contrôler l'état de l'ouvrage.

Le forage est correctement sécurisé. Il est surélevé par rapport au terrain naturel de 50 cm et est équipé d'un capot de fermeture étanche et d'un cadenas

L'espace annulaire entre le tubage plein et le terrain naturel est cimenté afin d'éviter toute infiltration des eaux de surface.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Pour la création du forage et des investigations hydrogéologiques :

- Rubrique 1.1.1.0 de la nomenclature eau (Article R214-1 du code de l'environnement) Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau
- Demande d'examen au cas par cas rubrique 27-a pour la création d'un forage supérieur à 50 m de profondeur.

Pour la mise en service et l'exploitation du forage :

- Rubrique 1.1.2.0 de la nomenclature eau (Article 214-1 du code de l'environnement) Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau
- La présente demande d'examen au cas par cas pour l'exploitation d'un forage supérieur à 50 m (rubrique 27-a)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Profondeur du forage	64 m
Diamètre de foration	444 mm (de 0 à 10.5 m) et 381 mm (de 10.5 à 64 m)
Diamètre de la partie captante	315 mm
Débit de prélèvement	40 m ³ /h
Superficie de l'emprise du forage	3 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Implantation sur la commune d'Epehy dans la Somme (80) au droit de la parcelle n°16 de la section YM16 appartenant à la SCEA PERTRIAUX

Coordonnées géographiques¹

Long. 03°06'52"9 Lat. 50°00'21"9

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude n'est inscrit dans aucune ZNIEFF. La ZNIEFF la plus proche est située à 5 km au Nord-est du forage. Il s'agit de la ZNIEFF de type 1 référencée n°310013366 : « Bois d'Havrincourt ». La ZNIEFF de type 2 la plus proche est située à 15 km au sud-ouest du site. Il s'agit de la ZNIEFF « Haute et moyenne vallée de la Somme entre Croix-Fonsommes et Abbeville ».
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude est implanté à plus de 15 km au sud-ouest de la ZPS « Etangs et marais du bassin de la Somme » référencé sous l'identifiant FR2212007 et plus de 16 km de la ZSC « Moyenne vallée de la Somme » référencé sous l'identifiant FR2200357 localisé au sud-ouest également.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement dans la nappe de la craie (40 m ³ /h, 2 jours par semaine à hauteur de 15 h/jours soit 20 000 m ³ /an) Engendre une dépression piézométrique au droit de l'ouvrage de l'ordre de 3.8 m (résultats du pompage d'essai Longue Durée de 24 h à 50m ³ /h) Les calculs d'incidences montrent un rayon d'influence autour du forage de l'ordre de 500 m (pour les conditions d'exploitations). Il n'y a aucun impact envisagé sur la nappe et les cours d'eau de la région car le prélèvement est temporaire et réversible suit à l'arrêt des pompes.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le prélèvement sera réalisé dans la nappe de la craie de la Somme amont référencé FRG013. Il ne sera pas de nature à modifier cette dernière. Le prélèvement est temporaire (15h/jours et 2 jours par semaine) et réversible. Aucun impact n'est attendue sur la masse d'eau.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun espace naturel protégé n'est situé à proximité du forage. Aucun impact n'est attendu sur ces espaces.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone Natura 2000 n'est située à proximité du captage et ce dans un rayon supérieur à 10 km. Aucun impact n'est attendu sur ces zones.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le pompage au droit du forage engendrera du bruit. Néanmoins, ce dernier ne sera pas susceptible d'engendrer des nuisances sonores en raison de son éloignement des habitations, espaces et espèces protégées.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les eaux prélevées feront l'objet d'un contrôle. Un dispositif permettant la comptabilisation des volumes prélevés sera mis en place. Les données seront transmises au service instructeur.

Conformément à l'article 11 de l'arrêté du 11 septembre 2003, le forage fera l'objet d'une ITV (inspection caméra) tous les 10 ans afin de contrôler l'état de l'ouvrage.

De plus, aucune incidence du prélèvement n'est attendue sur les milieux naturels, aquatiques et protégés.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de ce formulaire et de la notice d'incidence proposée dans le cadre du Dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau rubrique 1.1.2.0, le projet de mise en exploitation du forage situé à Epehy n'engendre aucun impact sur les milieux naturels protégés ou milieux aquatiques superficiels. Le prélèvement ne sera pas de nature à impacter les ouvrages d'eaux voisins, ni aucune autre infrastructure. Le projet est compatible avec le SDAGE Artois-Picardie et le SAGE de la Haute-Somme.

L'impact sur la ressource souterraine sera maîtrisée et limité dans le temps et dans l'espace.

Un dispositif de suivi du prélèvement sera mis en place et permettra de contrôler les niveaux d'eaux et les volumes prélevés.

Ce projet devrait donc être dispensé d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Vous trouverez annexé en PJ, le dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau rubrique 1.1.2.0. Au sein de ce dossier, une notice d'incidence du projet a été rédigée permettant de détailler les incidences du projet sur les milieux environnants. Il complète ainsi cette demande d'examen au cas par cas.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Fresnes-les-Montauban

le, 09/06/2022

Signature

